

RÔLE D'AUDIENCE DU CONSEIL DE DISCIPLINE – Mars 2018

Parties et n° dossier	Objet de la plainte	P : avocat de la partie plaignante I : avocate de la partie intimée	Conseil	Objet de l'audition	Date, heure et lieu de l'audience
<p><i>Jean Robichaud, t.d.</i> c. <i>Jacques Hornbeck, t.d.</i> N° 34-17-0005</p>	<p>Absence du laboratoire pour des périodes de plus de 5 jours ouvrables consécutifs (art. 16 <i>Règlement sur les effets, les laboratoires et la cessation d'exercice des techniciens et techniciennes dentaires</i>)</p> <p>Information des clients de la durée de son absence et de la procédure à suivre en cas d'urgence (art. 16 <i>Règlement sur les effets, les laboratoires et la cessation d'exercice des techniciens et techniciennes dentaires</i>)</p> <p>Respect des aspects déontologiques et techniques de l'exploitation d'un laboratoire (art. 6 <i>Règlement sur le permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires</i>)</p> <p>Conformité du laboratoire aux lois et règlements en vigueur (art. 3.01.03 al. 2 <i>Code de déontologie</i>)</p>	<p>P : Me Luc Massicotte, avocat I : Me Anne-Marie Bonin Lavoie, avocate</p>	<p>Me Pierre R. Sicotte, avocat, Président Pierre Bernier, technicien dentaire, membre Émilie Brulé, technicienne dentaire, membre</p>	<p>Audition sur culpabilité</p>	<p>Les 1^{er} et 2 mars 2018, à 9 h 30, au Tribunal administratif du travail au 900, place D'Youville, bureau 700, salle no. 4, à Québec</p>